



Société Coopérative Anonyme
de l'Eau des Deux-Sèvres
Les Ruralies
79230 VOUILLE



PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

Pour l'adaptation au changement climatique du bassin
de la Sèvre Niortaise et pour une agriculture durable

RESUME



Pour faire face à l'évolution climatique et environnementale, une majorité des organismes agricoles du sud du département des Deux-Sèvres s'est associée pour proposer un projet de territoire, d'agriculture durable et d'adaptation au changement climatique sur le bassin de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

LES PRATIQUES CULTURALES

L'irrigation du bassin SNMP aujourd'hui

236 exploitations sont engagées dans le projet de la Coopérative de l'eau. Près de 55 % de ces exploitations ont une activité d'élevage. Avec 2,5 actifs agricoles par exploitation, l'irrigation crée deux fois plus d'emplois que les exploitations sans irrigation. 6,4 % de la sole est en bio, contre 4,7 % dans le reste du bassin.

Les surfaces de maïs sont en forte régression depuis 5 ans : elles représentent le tiers de la sole irriguée (dont 20 % de maïs ensilage), alors qu'il représentait plus des trois quarts des surfaces irriguées il y a moins de 10 ans. Les cultures de protéagineux et de légumineuses fourragères connaissent un boom puisque leur proportion a été multipliée par quatre depuis 2015. Les cultures spéciales et de diversification comme les semences, le maraîchage, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), même si elles ne représentent que 6 % de la sole, sont, elles aussi, en forte progression, notamment lorsque l'accès à l'eau est sécurisé.

L'agriculture locale est à la croisée des chemins

L'agriculture occupe plus des trois-quarts du territoire du sud des Deux-Sèvres. Elle façonne ainsi l'écosystème et le « cadre de vie » de tous les habitants. La baisse très rapide de la population agricole, divisée par deux tous les 20 ans depuis 1960, reconfigure profondément ces espaces ruraux, qui deviennent pour beaucoup périurbains à proximité des villes et bourgs, ou en déclin démographique pour les plus éloignés des infrastructures et des services. La réforme territoriale de 2015 renforce cette « métropolisation ». La baisse de la main d'œuvre agricole dans ce bassin de vie est aujourd'hui accélérée par la mise en concurrence mondiale (et européenne) des principales productions locales, et la dérégulation des systèmes de gestion publique des marchés agricoles. Les réformes de la politique agricole commune (PAC), à l'origine de ce processus, sont toujours à l'œuvre, et le seront encore pour au moins les 10 prochaines années, quelle que soit l'issue des négociations sur la PAC post-2020.

Plus de la moitié des agriculteurs de la zone est en âge de partir à la retraite dans les 10-15 prochaines années : beaucoup ne seront pas remplacés, et l'agrandissement des exploitations se poursuivra donc à un rythme soutenu, avec les conséquences que l'on voit déjà à l'œuvre : régression de l'élevage et donc des prairies ; extensification-simplification des systèmes de cultures en sec et donc érosion de la biodiversité ; délégation des travaux agricoles à des tiers et donc baisse accélérée de la main d'œuvre agricole...

Avec ces perspectives que tout le monde rejette pour son territoire, peut-on raisonnablement se passer des investissements hydrauliques prévus dans le projet, gages d'adaptabilité et accélérateur des mutations en cours, alors que nous savons que les systèmes agraires vont être bouleversés par les changements climatiques à brève échéance ?

Les revenus par hectare dégagés dans les principaux systèmes de production du bassin ont été divisés par 3 en 20 ans. Par exemple, les revenus des céréaliers sont depuis 5 ans de moins de 10.000 €/actif, contre 25.000 €/actif il y a 15-20 ans : cette succession de mauvaises années remet en cause la pérennité de ces systèmes de production à court terme.

La baisse de la valeur ajoutée à l'hectare s'explique essentiellement par l'extensification des cultures et l'abandon (ou la réduction) de l'élevage (principalement vaches laitières). Avec la sortie des zones défavorisées et la suppression de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), les revenus devraient s'éroder encore et donc accentuer un peu plus le recul du cheptel bovin, lait comme viande.

Au fil de l'eau, la poursuite de ces tendances donnerait une agriculture en déclin, sans diversité, appauvrissant les sols et la biodiversité ; l'élevage deviendra résiduel dans les zones naturelles et quelques exploitations positionnées sur des niches de valeur ajoutée (bio, signes de qualité, circuits de proximité...) assureront une activité dans les interstices du système de production agricole qui restera longtemps dominant. **Ce scénario n'est pas compatible avec les stratégies locales de création de valeur ajoutée, de protection des ressources naturelles et de la biodiversité, de mise en œuvre des programmes alimentaires territoriaux, d'installation des jeunes..., projet que soutient résolument la profession agricole.**

La sole de maïs irrigué s'est réduite de presque la moitié en 10 ans. Les prairies régressent en même temps que l'élevage diminue, ainsi que les jachères, qui sont remises en cultures. La sole de céréales et oléo-protéagineux (COP) progresse d'une part grâce à la diversification des céréales sous contrat (sorgho, triticale, orges de brasserie, mélanges...), et d'autre part grâce au boom des protéagineux et légumineuses fourragères, dont les surfaces quadruplent presque en 10 ans.

Ces tendances s'accroissent depuis 2015 sur le bassin ! La question aujourd'hui est de savoir s'il s'agit d'une évolution conjoncturelle, qui s'estompera dès que la situation deviendra plus favorable au maïs, ou s'il s'agit d'une tendance plus lourde.

Pour une agriculture durable et adaptée au changement climatique

Les filières locales sont en marche !

Les entreprises locales amont et aval des filières agricoles du territoire ont choisi, conformément aux plans stratégiques établis à la suite des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), la montée en gamme plutôt que la compétitivité-prix. Leur priorité numéro un est ainsi de développer des filières locales diversifiées et à plus forte valeur ajoutée : productions sous SIQO, bio, HVE... ; certifications (origines, non-OGM, Oméga3, sans antibiotiques, alimentation animale autonome ou locale, éthique, social et solidaire, etc.) ; développement des protéines pour l'alimentation animale, mais aussi humaine (pois chiches, lentilles, haricots verts, petits pois, fruits à coques, etc... dont la demande est en forte croissance) ;

Cette stratégie suppose des investissements lourds (et urgents) dans la logistique, la traçabilité, l'adaptation des outils de transformation, de stockage, séchage, triage..., mais aussi dans la formation, la R&D, le conseil... La solvabilisation de ces lourds investissements n'est possible que si les filières locales disposent d'un approvisionnement sécurisé, en qualité comme en quantité. **Seule une infrastructure hydraulique de stockage d'eau permettra au territoire de conserver et développer une activité agricole à forte valeur ajoutée, pourvoyeuse d'emplois dans tous les maillons des filières et dans toutes les parties du bassin de vie : avec sa construction, nous pouvons imaginer des scénarios alternatifs à la poursuite des tendances actuelles, avec ce que rend possible l'irrigation dans un projet de territoire concerté et renouvelé autour de la création de valeur ajoutée agricole et alimentaire, du producteur au consommateur, et d'emplois ruraux non délocalisables.**

A moyen-long terme, garder un territoire vivant et attractif supposera donc de fortes évolutions du tissu agricole : celui-ci devra, pour rompre avec les évolutions actuelles, se positionner sur des marchés agricoles diversifiés et porteurs. Et pour cela, le Sud des Deux-Sèvres et ses alentours sont idéalement situés entre Nantes et Bordeaux, non loin d'un des littoraux les plus dynamiques d'Europe (+500.000 habitants d'ici 2030), pour approvisionner plusieurs millions d'habitants, dont la sociologie nous dit qu'ils demandent de plus en plus de produits locaux, de terroir, porteurs de signes officiels de qualité (Labels, Bio, AOP, AOC, IGP, cahiers des charges à la production...). Des opérateurs réfléchissent déjà à établir les ceintures maraîchères et fruitières plus loin des métropoles de Nantes et Bordeaux : le sud du département, très bien desservi en infrastructure logistique, est, là encore, idéalement situé pour approvisionner en proximité les métropoles et les aires urbaines de Nouvelle-Aquitaine, en forte expansion.

Sans infrastructure hydraulique, le secteur agricole ne pourra proposer ni emplois, ni productions de qualité dans un projet de territoire. **A contrario, cette infrastructure donnerait une ambition nouvelle à cette zone qui doit saisir vite toutes les opportunités pour exister entre Nantes et Bordeaux, métropoles en forte croissance.**

Un impact économique et social positif pour le territoire

La marge nette globale supplémentaire générée par l'irrigation pour les exploitants est de +1.300 € à +1.600 €/ an/actif agricole (en sus des +5.000 à +8.000 €/actif déjà générés par l'irrigation actuelle). La valeur ajoutée supplémentaire apportée par le projet tout au long des filières sur le territoire est de 4 à 5 M€ par an : c'est nettement moins que les dépenses d'infrastructures de 2 M€ par an sur 35 ans.

En comptabilisant les emplois directs créés ou maintenus dans les exploitations agricoles (600) et ceux créés en amont et en aval des filières locales (600), le projet **permet le maintien ou la création de 1.200 emplois pérennes et non délocalisables**. C'est autant qu'une grosse usine, et cela permet d'économiser toutes les dépenses sociales liées au chômage.

BIODIVERSITE

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture auprès de tous les agriculteurs de ce territoire qui le souhaitent, **vers des systèmes de cultures et des modes de production respectueux de l'environnement pour favoriser la biodiversité et l'alternative à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques avec des actions sur :**

L'Evolution des pratiques culturelles

- via des animations sur l'agriculture de conservation des sols, la co-construction de systèmes de cultures innovants (ex. 3 cultures en 2 ans) ou l'accompagnement à la conversion en agriculture biologique ;
- via les démarches de certification environnementale notamment dans le cadre de la certification AREA mis en place par le Région Nouvelle-Aquitaine. Cette certification permet de mettre en avant et valider des modes de production respectueux de l'environnement sur une exploitation sur les thématiques de la biodiversité, de l'utilisation des produits phytosanitaires, de la fertilisation et de la biodiversité.

L'expérimentation

- **Une expérimentation sur la zone atelier (CNRS) du système d'assurance-risques collective**, diminuer les produits phytopharmaceutiques (PPP), en apportant aux agriculteurs une sécurité économique (prise en charge des pertes en cas de ravages sur les cultures) ;
- Autour du thème « **face au changement climatique, des pratiques agricoles et des stratégies résilientes** », nous proposons la constitution d'un GIS (groupement d'intérêt scientifique) *par exemple organisé sous forme de RMT (réseau mixte technologique), alliant les organismes de recherche (INRA, CNRS...), les organismes de formation (lycées agricoles, CFPPA, MFR...), les instituts techniques (Arvalis, Idele...), les organismes de gestion de l'eau (Agences de l'eau, syndicats d'eaux, SAGE...), les organismes de développement et de conseil (Chambre d'agriculture, centres de gestion, Agrobio...), les associations et collectifs citoyens développant une expertise environnementale, culturelle, sociale..., etc.*
- **Mettre en synergie les programmes alimentaires territoriaux** des collectivités locales du sud des Deux-Sèvres autour de l'approvisionnement local de la RHD en fruits, légumes, protéines...
- **Développer des programmes de recherche-développement sur l'optimisation de l'eau par les plantes**, comme par exemple les expérimentations de « trois cultures en deux ans » avec cultures dérobées irriguées »
- **Inscrire le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin comme site pilote de l'action « eau et bio » de la FNAB**, voir : <http://www.eauebio.org/la-charte-dengagement/>)
- **Expérimentation de la pose de panneaux photovoltaïques flottants sur les plans d'eau des réserves.**

Le programme Haies SNMP

Le développement d'un programme de replantation de haies sur le bassin de la Sèvre, associant tous les acteurs et opérateurs existants sur le bassin ou déjà engagé dans un programme d'action. L'animation sera portée par la Chambre d'agriculture en relation avec les élus des communes concernées par l'implantation d'une réserve avec les opérateurs spécialisés : association Prom'Haie, Fédération de chasse, Parc Naturel du Marais Poitevin, etc... La Chambre d'agriculture et la Coopérative assureront le relais d'animation auprès des agriculteurs du bassin.

Renforcer les démarches existantes

La Coopérative de l'eau, accompagnée par la Chambre d'agriculture, propose de s'appuyer et de collaborer aux démarches existantes pour atteindre les objectifs agri-environnementaux du projet : **le plan d'action « continuité écologique »** conduit par le Parc Naturel du Marais Poitevin et les Chambre d'agriculture 17-79 ; l'animation territoriale sur le territoire afin de partager avec d'autres acteurs de la biodiversité (CNRS, associations, Fédération de chasse...) un plan d'actions cohérent et adapté l'échelle du territoire ; **le programme AgriFaune en Deux-Sèvres ; le programme DEPHY Abeilles ;** le développement de **nouvelles cultures participant à la biodiversité ; l'agroforesterie ; des mesures d'accompagnement au titre du NATURA 2000** (le principe ERC -Eviter-Réduire-Compenser- a été appliqué par la Coopérative de l'eau afin d'éviter les zones à enjeu fort. La surface totale proposée en mesures d'accompagnement est de 35 ha) ; **le Programme Ressources...**

VOLUMES ET PRELEVEMENTS

Les agriculteurs concèdent une économie de volume supplémentaire

Le nouveau volume du projet proposé par la Coopérative est 14, 8 Mm³ au lieu de 16 Mm³ (7.5 Mm³ en réserve + 7.3 Mm³ dans le milieu).

L'économie de volume supplémentaire concédée par les adhérents est de plus de 7% du volume total du projet. **C'est une économie globale de volume d'irrigation réalisée par la profession de près de 40%, sans accompagnement de l'Etat, par rapport au volume autorisé de 2005, soit deux fois plus que ce qui est demandé dans le SDAGE!**

En 20 ans l'irrigation aura réduit des trois-quarts ses prélèvements d'eau dans le milieu naturel l'été		2005	2015	2025	2025/2005
Volumes en Mm ³	L'été	24	14	7.3	-71%
	L'hiver	0	1	7.5	
	Au total	24	15	14.8	-42%

Le niveau des nappes devrait remonter de 0.5 à 4 mètres en été

Les actions d'efficience de l'eau du contrat territorial

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs vers une meilleure gestion de la ressource en eau sur le territoire via : la mise en place d'un conseil à l'irrigation qui doit leur permettre d'optimiser l'utilisation de l'eau, le réseau de suivi de parcelles et diffusion d'un bulletin hebdomadaire aux irrigants pour un meilleur pilotage de leur irrigation : formations à une meilleure connaissance des sols pour optimisation les apports d'eau ; conseils pour le réglage du matériel d'irrigation et l'orientation vers des systèmes d'irrigation plus économes, le développement des réseaux de sondes tensiométriques et capacitatives.

GOUVERNANCE

Une gouvernance unique en France :

La gouvernance mise en place sur le bassin de la Sèvre Niortaise pour l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau est unique en France. La Coopérative est le maître d'ouvrage des réserves de substitution permettant la réalisation des économies d'eau demandées et l'Etablissement Public d'Etat du marais Poitevin assure la répartition des volumes d'eau (mission OUGC).

Une démarche transparente :

L'EPMP, en tant qu'établissement public d'Etat, est :

- **responsable de la définition du plan annuel de répartition** (il présente, pour validation à la commission des prélèvements et au conseil d'administration de l'EPMP, la répartition des volumes entre agriculteurs (milieu et réserve)) ;
- **responsable du suivi du remplissage et du respect des seuils imposés par l'autorisation préfectorale de création des réserves** ;
- **met en place le protocole de gestion et de suivi des prélèvements en période d'irrigation** ;
- **rend compte au Préfet.**

Création d'un comité de suivi du remplissage des réserves, et d'une commission locale de gestion des réserves : ouverture des comités à d'autres instances publiques et/ou un renforcement de représentativité des élus locaux.

Développement d'un partenariat avec la CLE : La CLE pouvant adopter un certain nombre de préconisations lors de l'élaboration du projet et/ou lorsque celui-ci est opérationnel ;

Une répartition des volumes tournée vers les nouveaux entrants

L'évolution du règlement intérieur :

Sur le volume libéré, les volumes seraient attribués en priorité, aux pratiques agricoles favorables à l'environnement et assurant le développement d'une valeur ajoutée sur le territoire :

- **Installations de jeunes agriculteurs** : *en faisant l'hypothèse qu'il y aurait 5-6 installations de jeunes irrigants par an, si l'on rajoute autant de projets de diversification dépendants de l'irrigation, nous pouvons tabler sur une dizaine de nouveaux entrants par an. A raison de 30.000 m³ à 40.000 m³ par projet, les besoins totaux annuels en volumes à attribuer sont de 300.000 m³ à 400.000 m³, soit 2 % à 3 % des volumes autorisés actuellement.*
- **Exploitations certifiées ou en cours de certification** : label bio, IGP, Label Rouge, AOP, AOC, etc....)
- **Exploitations engagées dans les programmes Re-Sources** avec des pratiques et des cultures permettant d'améliorer la qualité de l'eau,
- **Exploitations d'élevage,**
- **Exploitations engagées dans les productions fourragères et la culture de protéine végétale non OGM,**
- **Les cultures à haute valeur ajoutée** :
 - Maraichage,
 - Projets de filière,
 - Etc.
- **Renforcement des petits volumes.**